

DELIBERATION : 2021-04-15

OBJET : Evolution et harmonisation des tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs à gestion intercommunale

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
 BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 MARANGES Philippe
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETTY Danielle ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. MANGIPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Evolution et harmonisation des tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs à gestion intercommunale

Exposé

La Communauté de Communes est compétente dans le domaine extrascolaire depuis le 1^{er} janvier 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2021, trois accueils collectifs de mineurs en gestion directe de l'intercommunalité sont en service sur le territoire :

- L'Accueil Collectif de Mineurs multi-sites d'Annot – Entrevaux
- L'Accueil Collectif de Mineurs multi-sites de Barrême _ Saint André les Alpes
- L'accueil Collectif de Mineurs d'Allos

Les grilles tarifaires appliquées, issues des fonctionnements historiques de chaque structure avant le transfert de gestion à la CCAPV, diffèrent aujourd'hui d'un accueil de loisirs à l'autre.

Dans un souci d'harmoniser sur l'ensemble du territoire les tarifs proposés aux familles, la commission « Petite enfance et jeunesse » a travaillé sur le sujet le 15 juin dernier et établi une liste de proposition soumise au conseil communautaire. Il est précisé que les grilles tarifaires exposées doivent également répondre aux critères de la Prestation de Service Ordinaire de la Caisse d'Allocations Familiales, notamment par la mise en œuvre d'une graduation en fonction des quotients familiaux des bénéficiaires.

1/ Tarifs pour les familles résidant sur le territoire (y compris résidences secondaires) :

	Quotient familial inférieur à 450	Quotient familial compris entre 451 et 700	Quotient familial entre 701 et 950	Quotient familial supérieur à 951
Tarif journée en €	9	11	13	15

Une réduction de 10% serait appliquée pour chaque inscription d'au moins 5 jours sur une même semaine.

2/ Tarifs pour les vacanciers :

Ces tarifs tiennent compte de la spécificité de l'offre de service proposée par l'accueil de loisirs d'Allos lors de la saison hivernale pour la mise en place des relais ski.

	Accueil Sans relais ski	Accueil Avec relais ski
Tarif demi-journée en €	X	25
Tarif journée en €	30	35

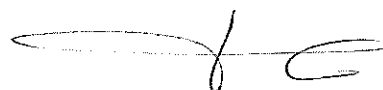
Une réduction de 10% sera appliquée pour chaque inscription d'au moins 5 jours sur une même semaine.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- _ **D'APPLIQUER** à compter de la prochaine période de vacances scolaires de Toussaint 2021, les tarifs ci-avant exposés pour tous les utilisateurs des accueils collectifs de mineurs à gestion intercommunale du territoire,
- _ **DE TRADUIRE** ces dispositions dans les règlements intérieurs des accueils collectifs de mineurs correspondants,
- _ **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 29 juin 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER